

Guide ANAP « Initier un système d'information PAERPA sur son territoire - Prérequis » - Février 2015

01/02/2015

Le projet « Personne âgée en risque de perte d'autonomie » (PAERPA) vise à optimiser et fluidifier les parcours des personnes âgées de 75 ans et plus en perte d'autonomie. La bonne circulation de l'information entre l'ensemble des acteurs de la prise en charge, qu'ils soient professionnels de santé en ville, à l'hôpital ou intervenants au domicile de la personne âgée, est un élément clé de cette fluidification. À ce titre, les systèmes d'information (SI) jouent un rôle majeur dans les projets pilotes PAERPA mis en place dans les 9 territoires retenus. L'ANAP identifie un certain nombre d'outils indispensables à la continuité et qualité de la prise en charge de la personne âgée : L'annuaire ou le répertoire opérationnel des ressources pour l'orientation des patients - La messagerie sécurisée de santé et le DMP pour l'échange et le partage des 4 documents de synthèses dématérialisés (plan personnalisé de santé, volet de synthèse médical, dossier de liaison d'urgence, compte rendu d'hospitalisation) - Le dossier pharmaceutique - Les outils de télémedecine et les outils de la coordination territoriale d'appui.